Quelles autorisations, pour quels travaux?



Tuiles (réfection de toitures) : DP Auvent, préau

< 5m2 : aucune formalité</p>

* < 20m2 : DP

* > 20m2 : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation

• < 5m2 : aucune formalité si pas de</p> modification de l'aspect extérieur du bâti

PARABOLE

PANNEAUX SOLAIRES

* < 20m2 : DP



DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAN PIED (BETON OU BOIS)

· Sans surélévation ni fondation profonde, quelque soit la surface:

aucune formalité

- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5m2 : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20m2 : DP

Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20m2 : PC

VERANDA.

VELUX DP

GARAGE

* < 5m2:

aucune formalité

- * < 20m2: DP
- * > 20m2 : PC

FACADE RAVALEMENT

CREATION FENETRE

< 20m2 : DP

- **TERRASSES COUVERTES** < 5m2 : aucune formalité</p>
- > 20m2 : PC

PISCINE

- < 10 m2 : non couverte</p> restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100m2 ouverte : DP</p>
- < 100m2 avec couverture
 </p>
- < 1,80 m de haut : DP
- * > 100 m2 et/ou couverture > 1,80 m de haut et/ou local technique

> 20 m2 : PC

CABANE BOIS OU BETON

<5m2: aucune</p>

formalité

- * <20m2:DP
- * >20m2 : PC

PORTAIL

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

imprimés sont téléchargeables sur Service-Public f